

**REGLEMENT DU CONCOURS « Ma Rentrée Écolo » jusqu'au 10 août 2017**

**Article 1 :** L'association des commerçants du Centre Tamanu, la Chambre de Commerce d'Industrie, des Services et des Métiers (C.C.I.S.M) et la Ville de Punaauia organisent un concours intitulé « Ma Rentrée Écolo » » **ouvert à tout public et de tout âge.**

**Article 2 :** Le concours se déroulera jusqu'au **11 août 2017 au centre Tamanu de Punaauia.**

**Article 3 :** Pour y participer, il suffit de confectionner un objet utile à la rentrée des classes à partir de déchets recyclables et/ou valorisables (papier, palette, textiles, etc.) et d'inscrire son nom, son âge et son numéro de téléphone.

Les objets seront à déposer dans une des boutiques du Centre Tamanu à Punaauia le vendredi 11 août aux horaires d'ouvertures.

La **remise des prix est prévue le jeudi 17 août à 10h** au Centre Tamanu.

**Article 4 :** Le concours portera sur les critères suivants :

- L'objet doit être entièrement confectionné à partir de déchets recyclables et/ou valorisables et non de produits neufs.
- L'objet doit être utile, et sous le thème de la rentrée des classes (exemples : table à partir de palettes de bois, sac à partir des déchets de textiles). Il ne doit pas représenter un objet de loisirs (exemple : ballon de football).
- L'objet doit être opérationnel car il est destiné à être employé.
- L'originalité et l'esthétisme seront pris en compte dans la sélection.

**Article 5 :** Le concours portera sur 2 catégories :

- les objets de taille inférieure à 1 mètre,
- les objets de taille supérieure à 1 mètre.

Les objets seront limités à une taille de 2 mètres 50.

**Article 6 :** Les différents objets seront notés par un jury constitué des différents partenaires (l'association des commerçants du centre Tamanu, la CCISM et la Ville de Punaauia).

**Article 7 :** Les lots seront offerts par l'association des commerçants du centre Tamanu. Ils ne pourront être ni échangés ni être remplacés pour quelques causes que ce soit.

**La liste des lots :**

1 mini tablette **LENOVO** offert **par l'association des commerçants**

1 Smart phone offert par L'OPT Tamanu

1 bon pour un brunch /2 personnes offert par **Le Meridien**

1 plaque lissante " jungle " + 1 soin kerspa détente (soin cheveux) offerts **par Infini'tif coiffure**

- 1 soak off sur les mains (vernis demi permanent ) offert par **Infini'nail spa onglerie**
- 1 bon pour une épilation des 1/2 jambes offert par **Infini'tif Esthétique**
- 1 collier chaîne + perles "d'une valeur de 5000 Fcp " offert par la **Bijouterie de Tamanu** .
- 1 lot possédant (1 casquette + 1 lot de chaussettes noir taille (31-35) + 1 ballon de foot) offert par **Olympians sport Tamanu** .
- 1 tirage photo 20x30 offert par **Photonett**
- 1 kit couture offert par **Tamanu tissu** .
- 1 Tee shirt personnalisé offert par **Info loisirs**
- 1 serviette-éponge de toilette offerte par la **Pharmacie tamanu**
- 5 bons d'achat de 1000 Fcp offert par la **Pâtisserie hibiscus**
- 1 bon pour hamman + gommage du corps offert par **Beauty spa**
- 1 bon de réduction de 3000 Fcp à partir du 2 repas (hors *alcool*) offert par **Restaurant chez Remy**
- 1 bon de 5 séances offert par **Tamanu Fitness**

**Le prix « Coup de cœur du jury » composé d'1 kit Nana Sac Plastique.**

**Article 8** : Le présent règlement est affiché à la CCISM à Papeete et sur son Facebook.

**Article 9** : La liste des gagnants pourra être consultée à la CCISM après l'attribution des prix. Elle sera aussi communiquée sur le Facebook de la CCISM et dans les médias.

**Article 10** : Le premier prix de chaque catégorie sera ensuite remis à une association venant en aide aux enfants issus de milieux défavorisés de la commune de Punaauia. Les autres participants pourront conserver leurs objets et se verront repartir avec leurs créations.

**Article 11** : Les organisateurs se réservent le droit de modifier, différer, écourter ou annuler ce concours sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons. En cas de force majeure, si les circonstances l'exigent, les organisateurs se réservent le droit de remplacer les prix gagnés par des autres prix de valeur équivalente ou de caractéristique proche.

